

Guide des normes, exigences et responsabilités

Cours de natation à domicile

Encadrement du service

Description du programme

Le programme de cours de natation à domicile est offert sous forme de forfaits afin d'assurer un encadrement pédagogique optimal et une progression adéquate du participant âgé entre 6 mois et 16 ans.

- Un minimum de 4 cours est requis lors de l'inscription ;
- Des cours additionnels peuvent être ajoutés à l'unité selon les besoins du participant ;
- Les cours supplémentaires sont sujets à la disponibilité du moniteur ;
- Toute modification ou ajout de cours doit être approuvé et coordonné par le complexe sportif

Cette structure permet d'assurer une continuité dans l'apprentissage tout en offrant une flexibilité adaptée aux besoins du participant.

Type de cours

Cours privé (1 participant)

- Les cours privés sont accessibles à tout le monde, qu'il soit débutant, intermédiaire ou avancé
- Le contenu du cours est entièrement adapté au niveau, aux besoins et aux objectifs du participant

Cours semi-privé (2 ou 3 participants)

- Les participants peuvent provenir de différentes familles ;
- Toutefois, ils doivent présenter un niveau de natation similaire afin d'assurer un apprentissage efficace et sécuritaire ;
- Le complexe sportif se réserve le droit d'évaluer la compatibilité des participants avant de confirmer l'inscription en cours semi-privé ;
- Lors de l'inscription, une analyse des niveaux sera effectuée afin de déterminer si la formation d'un groupe semi-privé est possible. Si les niveaux ne sont pas compatibles, des alternatives pourront être proposées (ex. cours privés ou ajustement de groupe)

Horaire des cours

Les cours de natation à domicile sont offerts selon les disponibilités suivantes :

- Du lundi au vendredi : 8 h à 19 h 30
- Samedi et dimanche : 8 h à 16 h

Les cours peuvent être planifiés du lundi au dimanche, selon les disponibilités des moniteurs.

Le complexe sportif JDLM se réserve le droit d'ajuster l'horaire en fonction de la disponibilité des ressources, des conditions météorologiques ou de toute autre contrainte opérationnelle.

Durée du cours

La durée des cours est déterminée selon la demande du client, en fonction du type de cours choisi. Le choix de la durée doit être confirmé lors de l'inscription. La durée du cours inclut l'introduction au début et la rétroaction à la fin du cours.

Cours privés (1 participant)

- 30 minutes
- 45 minutes
- 60 minutes

Cours semi-privé (2 ou 3 participants)

- 45 minutes
- 60 minutes

Encadrement pédagogique

Programme reconnu

Le complexe sportif JDLM s'engage à offrir un programme structuré basé sur le programme *Nager pour la vie* de la Société de sauvetage.

Dans ce cadre :

- Les apprentissages sont planifiés selon les standards reconnus en natation
- Les participants sont évalués en fonction des critères officiels établis par la Société de sauvetage
- Les progressions respectent les niveaux et exigences du programme

Évaluation et progression

- Les évaluations sont réalisées de façon continue par le moniteur, selon les critères du programme *Nager pour la vie*
- Le passage d'un niveau dépend de la démonstration des compétences requises et non du nombre de cours suivis
- Le moniteur émet des recommandations basées sur l'évolution réelle du participant

Absence de garantie

Le complexe sportif JDLM met tout en œuvre pour favoriser la progression des participants.

Toutefois :

- Aucune garantie de réussite ou de passage de niveau n'est offerte
- L'atteinte des objectifs dépend de plusieurs facteurs, notamment :
 - la fréquence des cours
 - l'implication du participant
 - les aptitudes individuelles
 - la pratique en dehors des cours

Même si le passage à un niveau supérieur constitue un objectif du programme, celui-ci n'est en aucun cas assuré.

Admissibilité et responsabilités du client

Installation aquatique

Le client s'engage à fournir une piscine :

- sécuritaire, propre et fonctionnelle
- avec eau conforme (température recommandée entre 80°F et 86°F)
- conforme aux normes municipales en vigueur (clôture, accès sécurisé, etc.)

Dimensions minimales requises :

- largeur minimale : 2 mètres
- longueur minimale : 2 mètres
- profondeur minimale : 1 mètre

Ces dimensions sont nécessaires afin de permettre un encadrement sécuritaire et une exécution adéquate des exercices de natation.

Si disponible, rendre accessible le matériel de sécurité (perche, bouée, etc.)

Qualité de l'eau

- Afin d'assurer le confort et la sécurité des participants ainsi que du moniteur, la piscine doit en tout temps être propre et sécuritaire. Ces conditions sont essentielles pour offrir un environnement optimal à la tenue des cours de natation à domicile du complexe sportif JDLM.
- Si le moniteur juge que la qualité de l'eau ne permet pas la tenue sécuritaire d'un cours en piscine, une séance alternative à l'extérieur de l'eau sera proposée. Dans le cas où cette option est refusée par le client, le cours sera considéré comme donné et ne pourra être ni repris ni remboursé.
- Le complexe sportif JDLM se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre un cours si la piscine est jugée non conforme aux normes de salubrité ou de sécurité. Dans une telle situation, le cours sera facturé et le contrat sera suspendu jusqu'à ce que les correctifs nécessaires soient apportés afin de respecter les exigences du complexe sportif JDLM.
- La qualité de l'eau de la piscine sera considérée s'il y a :
 - une visibilité insuffisante (ex. Eau trouble)
 - un déséquilibre chimique (ex. pH inadéquat ce qui peut causer un inconfort respiratoire, une irritation des yeux et de la peau, etc.)
 - une présence de contaminants (ex. Débris, eau non entretenue, etc.)
 - une prolifération d'algues (ex. Eau verdâtre, parois glissantes, etc.)
 - Une odeur inhabituelle (ex. Forte odeur de chlore)
 - Température inadéquate (ex. Trop froide ou trop chaude)
 - Manque d'entretien général (ex. Système de filtration non fonctionnel)

Présence obligatoire

- Le complexe sportif exige la présence d'une personne responsable sur le bord de la piscine pour tous les nageurs âgés de 15 ans et moins, et ce, pendant toute la durée du cours.
- Le moniteur n'est jamais responsable de la surveillance générale en dehors du temps d'enseignement actif.
- Le moniteur n'est jamais responsable des nageurs et/ou toutes les personnes présentes en dehors de la piscine.

Santé du participant

Le client s'engage à :

- Divulguer toute condition médicale, limitation ou besoin particulier
- S'assurer que le participant est en état de suivre le cours
- Respecter les contre-indications (fièvre, infection, etc.)

Ponctualité

- Le nageur doit être présent et prêt à commencer le cours à l'heure prévue. Aucun retard ne sera récupéré.
- Si le client a plus de 10 minutes de retard, le cours sera annulé et le moniteur quittera les lieux.

Admissibilité et responsabilités du complexe sportif JDLM

Responsabilités du complexe sportif JDLM

Le complexe sportif JDLM s'engage à :

- Fournir des moniteurs qualifiés et certifiés (moniteur de natation et sauveteur)
- Assurer une planification adaptée au niveau du participant
- Maintenir un encadrement sécuritaire lors des interventions
- Offrir une assurance responsabilité civile couvrant ses activités

Rôle et responsabilités du moniteur

Le moniteur :

- Arrive à l'heure prévue et respecte la durée du cours
- Adapte le contenu selon le niveau et l'évolution du participant
- Applique les règles de sécurité aquatique
- Peut refuser de donner un cours si les conditions sont jugées non sécuritaires
- N'est pas responsable :
 - de la surveillance hors du cours
 - de l'entretien de la piscine
 - des installations du client

Ponctualité

- Si le moniteur a un retard de moins 10 minutes, le temps du cours manqué sera récupéré immédiatement à la fin du cours de natation.

- Si le moniteur a plus de 10 minutes de retard, le temps sera récupéré en ajoutant des minutes à la fin des cours suivants.
- Le client sera informé du retard du moniteur par téléphone ou par courriel le plus rapidement possible.

Sécurité

Déroulement du cours

- Pour les niveaux parent-enfant, la présence du parent dans l'eau est obligatoire pendant toute la durée du cours.
- De plus, les enfants ne sachant pas nager doivent être accompagnés d'un parent dans l'eau, selon l'évaluation effectuée par le moniteur lors du premier cours.

Conditions d'annulation

Le cours peut être annulé si :

- L'eau est trouble ou non sécuritaire
- La température est inadéquate
- L'environnement présente un risque (orage, objets dangereux, etc.)

Conditions météorologiques

- Les cours ont lieu lors d'une faible pluie (jugé et déterminé par le complexe sportif JDLM).
- En cas d'orage, le cours est automatiquement suspendu. Si tel est le cas, nous communiquerons avec vous avant le cours par téléphone. Si vous ne recevez aucune communication de notre part, le cours est maintenu.
- Une reprise sera proposée selon les disponibilités.

Modalités administratives

Paiement

Le paiement complet doit être effectué :

- Avant le début du premier cours
- En ligne via le compte client sur le site du complexe sportif ou en personne directement au complexe sportif (au comptoir)

Retard de paiement

Tout paiement en retard peut entraîner :

- la suspension des cours
- des frais administratifs

Le complexe sportif JDLM se réserve le droit de refuser la poursuite du service jusqu'à réception du paiement complet.

Cours manqués

- Les cours manqués sans respect de la politique d'annulation peuvent être facturés

- Aucun remboursement n'est effectué pour les cours déjà dispensés ou considérés comme réalisés

Politique d'annulation

Par le client :

- Annulation sans frais avec un préavis de 24 heures
- Moins de 24 heures : le cours peut être facturé

Par le complexe sportif JDLM :

- Le complexe sportif JDLM se réserve le droit d'annuler ou déplacer un cours (météo, sécurité, absence du moniteur)
- Une reprise sera offerte selon les disponibilités

Encadrement et limites du service

Zones desservies

- La Prairie
- Brossard
- Candiac
- Saint-Philippe

Refus de service

Le complexe sportif JDLM se réserve le droit de refuser un mandat si :

- les conditions sont inadéquates
- la sécurité ne peut être assurée
- le comportement du client est inapproprié

Matériel

Fourni par le client :

- Accès à la piscine
- Perche sur le bord de l'eau (recommandé)

Fourni par le moniteur :

- Matériel pédagogique (planche, objets flottants, etc.)
- Veste de flottaison
- Carnet de natation

Assurances et responsabilités

Responsabilités

- Le client demeure responsable de son installation et des lieux
- Le complexe sportif JDLM est responsable uniquement de l'encadrement pédagogique

Reconnaissance des risques

- Le client reconnaît être pleinement informé que la prestation de cours de natation à domicile comporte certains risques inhérents, incluant notamment, sans s'y limiter, les risques de blessures, d'accidents ou d'incidents liés à l'environnement aquatique.
- Le client accepte que la responsabilité de maintenir un environnement sécuritaire et conforme aux exigences du complexe sportif JDLM lui incombe, notamment en ce qui concerne l'état de la piscine, la surveillance des enfants et l'application des consignes de sécurité.
- Le client s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de réduire les risques d'accident et à collaborer activement au maintien d'un environnement sécuritaire durant toute la durée des cours.
- Le client et/ou le nageur accepte expressément de dégager de toute responsabilité le complexe sportif JDLM, ainsi que ses surveillants-sauveteurs, moniteurs de natation, administrateurs et employés, à l'égard de tout incident, blessure ou dommage pouvant survenir dans le cadre de la participation aux cours de natation à domicile. Cette exonération inclut notamment les soins médicaux ainsi que toute réclamation formulée par des tiers.

Urgences

- Les moniteurs du complexe sportif JDLM sont formés en premiers soins général ainsi qu'en sauvetage national, ce qui leur permet d'intervenir de façon rapide et adéquate en cas de situation d'urgence.
- Ils sont compétents pour évaluer la situation, assurer la sécurité des participants et appliquer les procédures d'intervention appropriées, dans la limite de leur formation et de leur champ de responsabilité.
- En cas d'urgence nécessitant une intervention médicale, les services d'urgence (911) seront contactés sans délai. Le parent ou tuteur présent sur les lieux demeure, lorsque possible, la première personne responsable de contacter les secours.
- Le rôle du moniteur est d'assurer une intervention immédiate et sécuritaire en attendant la prise en charge par les services d'urgence.

Code de conduite

Client :

- Respecter le moniteur
- Respecter le matériel fourni par le moniteur
- Assurer un environnement sécuritaire et adéquat
- Respecter les horaires

Moniteur :

- Faire preuve de professionnalisme
- Respecter la confidentialité
- Maintenir un comportement sécuritaire et respectueux

Communication et encadrement administratif

Communication

Afin d'assurer une gestion uniforme et professionnelle du programme :

- Le client ne peut pas communiquer directement avec le moniteur en dehors des périodes de cours.
- Toute communication (questions, modifications d'horaire, annulations, commentaires, etc.) doit obligatoirement transiter par le complexe sportif JDLM.
- Le moniteur n'est pas autorisé à :
 - accepter des demandes directement du client
 - modifier un horaire
 - conclure des ententes ou offrir des services à l'extérieur du cadre du programme

Le complexe sportif JDLM agit comme point de contact unique afin d'assurer :

- la qualité du service
- la cohérence des informations
- le respect des normes et politiques en vigueur

Interdiction de sollicitation

- Afin de protéger l'intégrité du service et la structure organisationnelle du complexe sportif JDLM, le client s'engage à ne pas solliciter, contacter ou conclure une entente directe ou privée avec tout employé, incluant les moniteurs, pendant toute la durée de la session ainsi qu'après celle-ci.

Cette interdiction vise notamment à éviter toute forme de contournement du service offert par le complexe sportif.

Il est strictement interdit :

- de contacter un moniteur en dehors du cadre officiel du complexe sportif
- de demander ou d'accepter des services privés liés au cours de natation
- de contourner les processus d'inscription, de planification ou de paiement du complexe sportif

Toute infraction à cette clause peut entraîner, à la discrétion du complexe sportif :

- la suspension des services en cours
- la résiliation du contrat
- et/ou le refus de fournir des services futurs, sans remboursement

Coordonnées du complexe sportif

Pour toute question ou demande :

- Courriel : responsableaquatique@jdlm.qc.ca
- Téléphone : 450 444-7235

Acceptation des conditions

La participation au programme implique l'acceptation complète des présentes normes et politiques.